Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 037-200043065-20261014-2026_81_DB-AR

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le quatorze octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil à Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Madame Véronique FABRY, Monsieur Fernando FIGUEIREDO, Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Luc FAVIA, Monsieur Frédéric SAROUILLE, Madame Aurore MICHEL, Monsieur Gilles HÉMART, Monsieur Cyril LAPOINTE, Monsieur Damien AVRIL.

Absents : Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Brice RAVIER.

Date de la convocation	Nombre de conseillers au moment du vote		Résultats du vote		
08/10/2026	En exercice : 16	Présents : 13	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Décision du Bureau n°2026-81 du 14 octobre 2026

Pôle développement économique, numérique, touristique
Contrat de location entre la Communauté de communes du Val d'Amboise et l'Office de Tourisme

Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la décision suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-10 ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L.2111-1 et L.2125-1 ;
Vu la délibération n°2026-04-01 du Conseil communautaire du 29 avril 2026, aux termes de laquelle le Conseil communautaire délègue au Bureau le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision des contrats de louage de choses portant sur des biens de la Communauté de communes du Val d'Amboise, pour une durée supérieure à 2 jours et n'excédant pas 12 ans ;
Vu la délibération n°2025-09-06 du Conseil communautaire du 25 septembre 2025 relative au Contrat de location entre la Communauté de communes du Val d'Amboise et l'Office de Tourisme du Val d'Amboise ;
Vu l'avis de la commission développement économique du 05 octobre 2026 ;
Vu le projet de contrat de location annexé à la présente délibération.

L'Office de Tourisme du Val d'Amboise occupe un local appartenant à la Communauté de communes du Val d'Amboise, situé Quai du Général de Gaulle à Amboise. Le contrat de location est arrivé à échéance le 30 septembre 2026.

Il est proposé de mettre en place un nouveau contrat de location pour une durée de trois ans, qui démarrerait le 1er octobre 2026 pour se terminer au 30 septembre 2029. Au regard d'une analyse des loyers pratiqués sur le marché immobilier professionnel à Amboise, il est proposé d'actualiser le montant du loyer et de le fixer à 30 000 € HT par an, à compter du 1er octobre 2026.

Les nouvelles conditions d'occupation, notamment celles relatives au paiement du loyer, aux charges et aux obligations respectives des parties, sont précisées dans un contrat de location.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 037-200043065-20261014-2026_81_DB-AR

Ci-dessous les principales caractéristiques de cette location :

- **Lieu** : Office de Tourisme du Val d'Amboise Quai du Général de Gaulle ,37400 Amboise ;
- **Durée** : du 1er octobre 2026 au 30 septembre 2029 ;
- **Prix du loyer** : 30 000 euros HT/an.

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** la location du local sis Quai du Général de Gaulle 37400 Amboise au bénéfice de l'Office de Tourisme du Val d'Amboise à compter du 01 octobre 2026 aux conditions prévues au contrat de location annexé à cette présente décision de bureau.

- **D'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise

Monsieur Yves AGUITON

VAL D'AMBOISE * COMMUNAUTÉ DE COMMUNES *